



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



22134313

Tribunal de l'entreprise
du Hainaut

03 NOV. 2022

Greffe
Division Mons

N° d'entreprise : 0402 484 375

Nom

(en entier) : **BATTAILLE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue de la Carbo(T) 10, B-7333 Saint-Ghislain.**

Objet de l'acte : Cessation du mandat du délégué à la gestion journalière - Octroi de pouvoirs spéciaux pour les formalités de publication (et administratives).

Extrait du procès-verbal des décisions unanimes par écrit du conseil d'administration du 28 octobre 2022.

Les membres du conseil d'administration de la Société :

(a) CONFIRMENT d'avoir mis fin au mandat de Bartolomeo Pescio en tant que délégué à la gestion journalière de la Société, et d'avoir retiré les pouvoirs de gestion journalière ainsi que tous pouvoirs qui auraient été donnés au-delà de la gestion journalière, à partir du 1 avril 2022.

REMERCIENT le délégué à la gestion journalière pour les efforts et l'engagement montrés pendant l'exécution de son mandat.

(b) DÉCIDENT d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile à Avenue de Tervueren 2, B-1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue de (i) accomplir les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) accomplir toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer l'enregistrement ou la modification de l'information de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, et (iii) accomplir toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée (y compris les employés, les clients, les fournisseurs, les créanciers, les débiteurs, et toute autre partie intéressée).

Pour extrait conforme,

Johan Lagae
Avocat - Mandataire spécial.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/11/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).